

AVIS

Plan local d'urbanisme

Modification simplifiée N°3
du PLU de l'Etrat

Mise à disposition du public

Le Président de Saint-Etienne Métropole a prescrit une modification simplifiée de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de l'Etrat pour :

- modifier le règlement de la zone A :
- * en supprimant l'alinéa 2.8 relatif à la construction d'abri pour animaux en zone Ah,
- * en apportant une précision aux alinéas 2.3 et 2.9 sur le calcul de la règle d'implantation des annexes,
- * en intégrant les dispositions de la doctrine de la CDPENAF de la Loire, issue de la loi Macron, aux alinéas 2.2 à 2.6 et 2.9.
- rectifier une erreur matérielle du règlement graphique liée à une incohérence entre la légende et le plan relative aux zones Nh.

Par délibération en date du 30 septembre 2021, le Conseil Métropolitain a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de L'Etrat.

Il est donc procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de l'Etrat pendant une durée de 31 jours,
du lundi 15 novembre 2021 (10h00) au mercredi 15 décembre 2021 (16h00) inclus.

Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- à la commune de l'Etrat, aux jours et heures habituels d'ouverture. Un registre permettra le recueil des observations.
- au siège de Saint-Etienne Métropole, Direction du Développement Territorial, 2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne, aux jours et heures habituels d'ouverture, où un registre permettra le recueil des observations, et sur le site internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publicques>

Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification avec l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA).

En raison du contexte de pandémie de Covid-19 et, dans un souci de respect des gestes barrières, il est demandé au public de venir consulter les documents en portant un masque et d'apporter son propre stylo pour déposer ses observations dans le registre mis à disposition (Masques et stylos ne sont fournis ni en mairie ni à Saint-Etienne Métropole).

A l'issue de cette mise à disposition, le Président de Saint-Etienne Métropole en présentera le bilan devant le Conseil Métropolitain, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

275296900

VIES DES SOCIÉTÉS

Testament olographe ou mystique

Par testament olographe du 25 mars 2013, Monsieur Michel Louis REMONTET, en son vivant retraité, demeurant à ROANNE (42000), 6 rue de la Charité, décédé à BOURJ HAMMOUD (LIBAN), le 16 octobre 2020, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Emmanuel de BAILLIENCOURT, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de ROANNE le 28 octobre 2021. Les oppositions pourront être formées auprès de Me de BAILLIENCOURT, Office Notarial, sis à LYON 1er, 9 rue de la République, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis.

277737800

APPELS D'OFFRES AVIS ADMINISTRATIFS ET ANNONCES LEGALES

Nos services
sont à votre disposition
Confiez-nous
vos formalités

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

*Le service Relation Abonnés
chaque jour à votre écoute*

0 800 403 060
Service & appel
gratuits

PAR TÉLÉPHONE

Du lundi au vendredi :
de 8 h 00 à 16 h 00 non stop
Le samedi, le dimanche et jour férié :
de 8 h 00 à 11 h 30

PAR MAIL :
relationabonnes@leprogres.fr

LE PROGRÈS
La Tribune | les dépêches

LE PROGRÈS
www.leprogres.fr

les Lecteurs
Voyageurs

SYLTOURS
Le plaisir des migrants

**Du 18
au 21 mars 2022**
À partir de
1.350 €
par personne

Départ de Lyon
Renseignements
et inscriptions au
04 70 20 67 64

**LES NEIGES DE
SAINT-
PÉTERSBOURG**

4 jours / 3 nuits

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
www.leprogres.fr/les-lecteurs-voyageurs